

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
16	13	13 + 3 pouvoirs

Date de convocation
4 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à dix-neuf heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Pascal DURAND**, 2ème adjoint.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Stéphanie HINDELANG, Sébastien FRESSE, Laurent NOISETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Christian BOURGAUX.**

Absents : .

Représentés : **Anne ROZAIRE** pouvoir donné à **Jean-Claude ROMARY, Séverine HUSSON** pouvoir donné à **Sébastien FRESSE, Marcel TEDESCO** pouvoir donné à **Pascal DURAND**.

Madame Stéphanie HINDELANG a été nommée secrétaire de séance.

Objet : 70_2025 : Décisions modificatives n°04/2025 pour la récupération de l'avance financière faite à la Société HELLUY et n°05/2025 pour l'ajustement du chapitre "frais de personnel"

N° de délibération : 70_2025

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	3	16	0	0	0

M. Dominique ROUSSEAU, conseiller municipal délégué, informe l'assemblée que le Trésorier souhaite la prise d'une décision modificative pour permettre à la collectivité de récupérer auprès des Ets René HELLUY, adjudicataire du lot 5 "Menuiseries extérieures - Métallerie" du projet intergénérationnel l'avance qui lui a été versé en 2023 sur les travaux (mandat 575 de 2023 de 23 649.66€).

En conséquence, il souhaite que le conseil municipal autorise les modifications budgétaires suivantes aux chapitres 041 :

+ 23 649.66€ au compte 238 - opération 201509, en recettes d'investissement
+ 23 649.66€ répartis pour 16 228.40€ au compte 231 - opération 201509 et pour 7421.26€ au 458101, en dépenses d'investissement

Par ailleurs, il est nécessaire d'ajuster le chapitre concernant les frais de personnel sur deux articles "autre personnel extérieur" et "personnel non titulaire" en prélèvement sur des articles dont les crédits n'ont pas été consommés. Il s'agit notamment de :

CHAPITRE 011 :

- Diminuer l'article 615221 "Bâtiments publics" de 15000 €
- Diminuer l'article 615228 "Autres bâtiments" de 5000 €
- Diminuer l'article 615231 "Voirie" de 10000 €

pour les virer sur le CHAPITRE 012 :

- Augmenter l'article 6218 "Autre personnel extérieur" de 20 000 €

- Augmenter l'article 6413 "Personnel non titulaire" de 10 000 €

Le Président de séance demande aux élus de valider ces deux décisions modificatives permettant les ajustements budgétaires précitées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Affiché le 9 décembre 2025

Pascal DURAND,

2ème adjoint

